

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires du Loiret

## N

Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.

Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

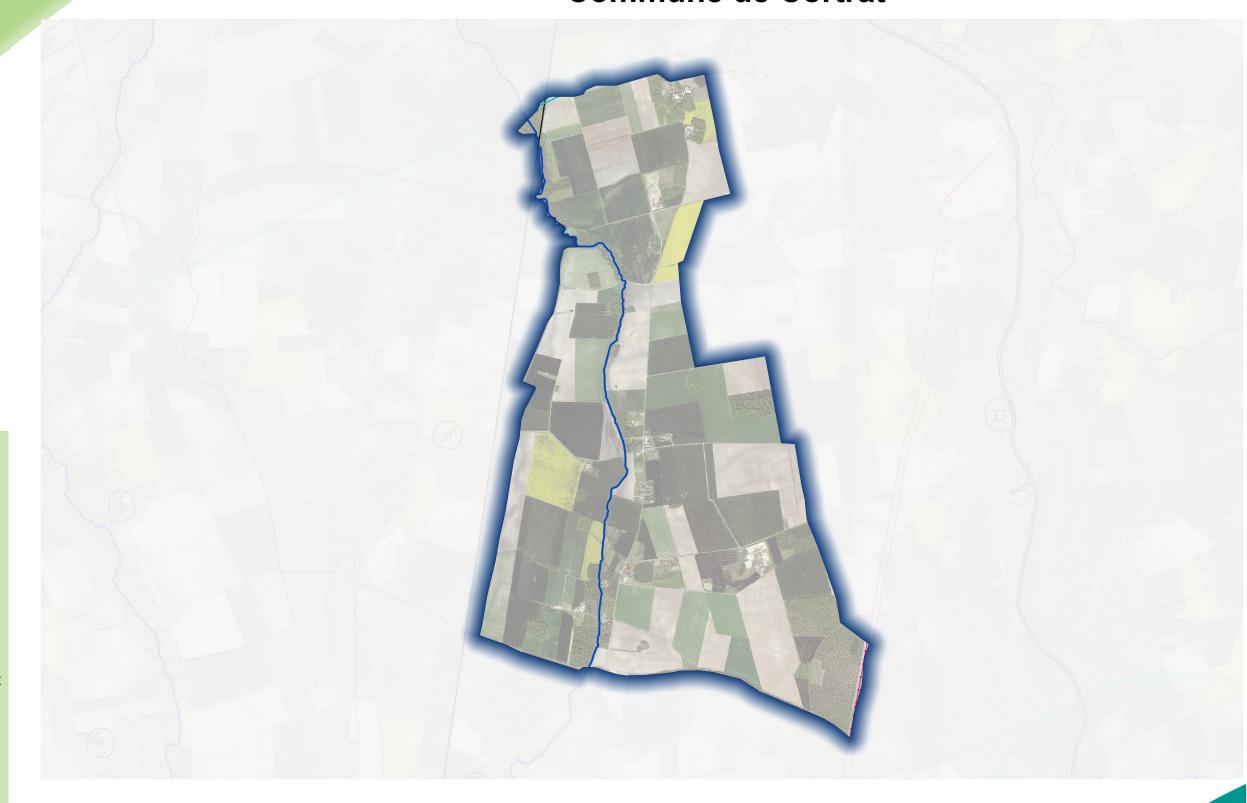
## Contraintes d'aménagement Commune de Cortrat

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 045-200067676-20230411-PLUIH\_ENVOI15-DE



## **Servitudes (voir fiche jointe)**

A4 - Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)

AC1 - Monuments Historiques inscrits et classés

I4 - Electricité : établissement des lignes électriques

✓ Init1 - Cimetières

T1 - Voies ferrées et croisements fer / route

T7 - Relations aériennes : servitude à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)

1 2 3 4 km

service urbanism aménagement développemen du territoii

Pôle connaissance et prospective territoriales

Réalisation : DDT45/SUADT/PCPT - Janvier 2018 Sources : DDT45/SUADT, Préfecture du Loire Fonds Cartographiques : BD Carto RD TOPO HR 2016

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

N° INSEE : **45105**ID : 045-200067676-20230411-PLUIH\_ENVOI15-DE

## Commune de CORTRAT

Données Plan des Communauté de communes : Des Canaux et Forêts-en-Gâtinais Numériques gestionnaires Le Vernisson Fossé de la Glandée Fossé des terres de Ru Bras des Bonnins Canal des Bonnins Entretien des cours d'eau **A4** Χ Fossé de la commune de Cortrat non domaniaux **GESTIONNAIRE: DDT45/SEEF** 131 rue du Faubourg Bannier 45045 ORLEANS Cedex Ancienne Eglise Portail classé monument historique le 16 janvier 1923 Reste édifice : inscription à l'inventaire Servitudes de protection des supplémentaire des monuments historiques le 28 AC1 Χ Χ monuments historiques juin 1872 GESTIONNAIRE: UDAP 6 Rue de la Manufacture 45000 ORLEANS Cedex Ligne 400 kV Le Chesnoy / Tabarderie Ligne 400 kV Le Chesnoy / Marmagne Transport et distribution 14 d'énergie électrique – ligne Χ GESTIONNAIRE: RTE X Χ aérienne à haute tension 21 rue Pierre et Marie Curie **BP124** 45143 INGRE Cedex GESTIONNAIRE: DDJCCS Servitudes de protection des JS1 Χ 131 rue du Faubourg Bannier installations sportives 45043 ORLEANS Cedex Liaison Montargis – Gien – Nevers GESTIONNAIRE: SNCF Servitudes relatives au **T1** Χ X Χ Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest chemin de fer 23 rue Pierre Brossolette 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans -Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs Servitudes établies à limitée à 272 NGF. l'extérieur des zones de Χ Χ **T7** X Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. dégagement **GESTIONNAIRE: DGAC**